Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Mireille Hurlin le 12 août 2026

Impôts en Vaucluse, les écarts donnent le vertige



Le service de correction de la déclaration de revenus est ouvert depuis la fin juillet et restera accessible jusqu'au 30 novembre 2026. Une occasion de rectifier un oubli ou une erreur… Petit tour d'horizon sur les impôts payés en Vaucluse : C'est à Saumane-de-Vaucluse qu'un foyer fiscal imposé acquitte en moyenne 7 816€ d'impôt sur le revenu, contre 2 121€ au Pontet.

Les avis d'impôt arrivent dans les espaces personnels des contribuables. Et, avec eux, parfois la surprise d'une erreur, d'un revenu oublié ou d'une réduction fiscale qui n'aurait pas été prise en compte. La Direction générale des Finances publiques (DGFIP) vient donc d'ouvrir le service de correction en ligne. Accessible depuis l'espace particulier sur impots.gouv.fr, il permet de modifier une grande partie des informations déclarées : revenus, charges, personnes à charge, réductions et crédits d'impôt ou encore certains éléments liés à l'impôt sur la fortune immobilière.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Mireille Hurlin le 12 août 2026

On revoit sa copie

Pour les revenus déclarés en 2026 au titre de 2025, la correction en ligne est ouverte jusqu'au 30 novembre 2026. En cas d'erreur, il suffit de retourner dans son espace Finances publiques et de sélectionner 'Accéder à la correction en ligne'. Si la rectification modifie le montant de l'impôt, l'administration établira ensuite un nouvel avis. Certaines situations échappent cependant à cette procédure, notamment plusieurs changements d'état civil ou de situation familiale. Dans ce cas, le contribuable doit passer par la messagerie sécurisée ou adresser une réclamation à son service des impôts.

Le vaucluse, terre de disparités

Le Vaucluse n'est pas un territoire homogène en matière de revenus. Les données de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) pointent un contraste très net entre certaines communes du département. Gordes affiche en 2023 un niveau de vie médian de 28 610€ par unité de consommation (L'unité de consommation permet de comparer le niveau de vie des ménages en prenant en compte le nombre de personnes selon son âge), quand Le Pontet se situe à 21 780€. L'écart atteint donc près de 7 000€ par unité de consommation.



Copyright Mangific

Ecrit par Mireille Hurlin le 12 août 2026

Le Grand Avignon
Le Grand Avignon, dans son ensemble, se situe à 23 360€ de niveau de vie médian, avec un taux de pauvreté de 24,2%. La géographie des revenus raconte ainsi une autre histoire du Vaucluse : celle d'un département où les villages recherchés du Luberon et des Monts de Vaucluse côtoient des communes urbaines confrontées à une population beaucoup plus fragile économiquement.

Saumane-de-Vaucluse dans le haut du classement
Lorsqu'on ne regarde plus seulement le revenu mais l'impôt effectivement acquitté par les foyers imposés, les écarts deviennent encore plus spectaculaires. Dans les données fiscales portant sur les revenus de 2023, donc l'impôt payé en 2024, Saumane-de-Vaucluse apparaît parmi les communes françaises où l'impôt moyen par foyer imposé est le plus élevé : 7 816€. La commune se classe même au 860e rang national dans le classement des communes selon cet indicateur. Le revenu fiscal de référence moyen atteint parallèlement 41 117€ par foyer, bien au-dessus de la moyenne nationale de 32 269€. Sur les 577 foyers fiscaux recensés, 289 sont imposés, soit 50,1%. Saumane n'est d'ailleurs pas une exception dans ce secteur du département. À Cabrières-d'Avignon, l'impôt sur le revenu net moyen par foyer imposé atteint 7 326€, avec un revenu fiscal de référence moyen de 44 688€. Près de la moitié des foyers fiscaux y sont imposés. À Murs, l'impôt moyen par foyer imposé atteint encore 6 941€, tandis qu'aux Beaumettes il s'établit à 5 488€.

À l'autre bout de l'échelle, les communes populaires
Le contraste est particulièrement visible dans les communes urbaines. Au Pontet, l'impôt sur le revenu net moyen par foyer imposé s'élève à 2 121€, soit près de quatre fois moins qu'à Saumane-de-Vaucluse. Le revenu fiscal de référence moyen n'y atteint que 22 748€. Sur les 10 320 foyers fiscaux recensés, seuls 3 661 sont imposés, soit 35,5%. À Vedène, l'impôt moyen par foyer imposé atteint 3 015€, pour un revenu fiscal de référence moyen de 29 813€. La proportion de foyers imposés y est toutefois nettement supérieure à celle du Pontet, à 45,4 %. Fontaine-de-Vaucluse se situe à 3 522€ d'impôt moyen par foyer imposé, avec un revenu fiscal de référence moyen de 23 703€. Pour autant, comparer une petite commune résidentielle à une ville de plusieurs dizaines de milliers d'habitants ne revient pas à mesurer exactement la même réalité. L'impôt moyen par foyer imposé dépend à la fois du niveau de revenus, du nombre de contribuables, de la composition des ménages et des mécanismes de réduction ou de crédit d'impôt.

L'Insee raconte une histoire différente de celle du fisc
C'est précisément là que la distinction entre revenu, niveau de vie et impôt devient essentielle. Dire d'une commune ' qu'on y paie plus d'impôts' ne signifie pas nécessairement que chacun de ses habitants est plus riche. L'indicateur fiscal mesure l'impôt acquitté par les foyers imposés. L'Insee, lui, calcule notamment le niveau de vie médian à partir du revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Mireille Hurlin le 12 août 2026



Ecrit par Mireille Hurlin le 12 août 2026

Copyright Magnific

Le niveau de vie médian
Ainsi, à Gordes, le niveau de vie médian atteint 28 610€ en 2023. La commune compte surtout une population vieillissante : près de 44% des habitants ont 65 ans ou plus. Les résidences secondaires y représentent également près de la moitié du parc de logements, avec 49,5%.Le Pontet présente un tout autre visage. Son niveau de vie médian s'établit à 21 780€ et son taux de pauvreté atteint 27%. Dans le Grand Avignon, près d'un habitant sur quatre vit ainsi sous le seuil de pauvreté, selon l'Insee.

Derrière la déclaration, une photographie du territoire
Les avis d'impôt constituent aussi une photographie économique du territoire. D'un côté, les communes du Luberon et des Monts de Vaucluse concentrent une population disposant souvent d'un niveau de revenus élevé, avec des foyers fortement imposés comme Saumane-de-Vaucluse, Cabrières-d'Avignon ou Murs en donnent une illustration particulièrement nette. De l'autre, les pôles urbains comme Le Pontet et certains secteurs d'Avignon et du Grand Avignon, présentent des niveaux de vie sensiblement inférieurs et une proportion importante de ménages non imposables. Cette fracture territoriale ne se lit donc pas seulement dans les déclarations fiscales. Elle apparaît dans le logement, les prix immobiliers, la structure démographique et jusqu'à la composition des ménages.
Sources : Direction générale des Finances publiques, Insee-DGFiP-Ircom.

Les infos pratiques pour corriger sa copie
La DGFiP propose aux contribuables vauclusiens qui découvrent une anomalie sur leur avis, de se rendre sur impots.gouv.fr, puis 'Corriger ma déclaration en ligne' accessible depuis l'espace particulier et ouvert jusqu'au 30 novembre 2026. Il permet notamment de modifier les revenus déclarés, certaines charges, les personnes à charge ainsi que les éléments permettant de calculer les réductions et crédits d'impôt. Après cette date, les contribuables ne pourront plus utiliser ce service en ligne pour rectifier directement leur déclaration. Il restera toutefois possible, dans certaines situations, de déposer une réclamation auprès de l'administration fiscale.
Mireille Hurlin

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !